

Si votre enfant est atteint d'une maladie susceptible d'avoir un retentissement sur sa vie au sein de l'école ou de l'établissement, veuillez renseigner la fiche médicale confidentielle ci-dessous et la transmettre sous enveloppe cachetée au secrétariat.

A compléter si votre enfant est :

- atteint d'une maladie chronique pouvant nécessiter une prise de médicament durant le temps scolaire
- susceptible de prendre un traitement d'urgence
- atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire

NOM de l'enfant : Prénom :

Coordonnées de la personne à prévenir :

NOM : Prénom :

ADRESSE :

Tél: Portable :

Maladie dont souffre votre enfant :

Traitement :

Médecin prescripteur : Tél. :

Observations particulières :

En fonction des renseignements que vous aurez précisés, vous serez contactés par le Collège pour établir avec vous, si nécessaire, un projet d'accueil individualisé, conformément à la circulaire n° 2003 – 135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période.

Cette fiche n'est pas obligatoire ; il en va cependant de votre intérêt et de celui de votre enfant qu'elle soit parfaitement renseignée.

Vu et pris connaissance,

Le représentant légal date **Signature**

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille